BULLETIN D'INFORMATION DES SALARIES DES AVOCATS A LA COUR DE CASSATION
N°2 – Mars 2016

La casse du code du travail ne passera pas ! Manifestons tous ensemble le 9 mars !

La Fédération CGT des Sociétés d'Etudes a pris note du communiqué intersyndical du 23 février 2016 et de l'appel à une journée unitaire le 31 mars. Toutefois, nous considérons que ces deux prises de position ne prennent pas suffisamment en compte ni l'urgence d'organiser une riposte immédiate contre un projet aussi odieux et aussi grave fomenté contre l'ensemble du salariat, ni la colère populaire qui s'exprime pour le moment sur les réseaux sociaux. Aujourd'hui tous les regards et les attentes sont tournés vers la CGT pour que cette dernière adopte une position claire sur l'ensemble des actions à mener contre le projet de loi. Voilà pourquoi nous sommes convaincu-e-s que l'on doit dès maintenant établir un rapport de force suffisamment fort pour construire un mouvement dans la durée qui puisse faire céder le gouvernement.

Il n'y a dans le texte proposé rien à négocier, nous devons le combattre dans sa totalité et faire barrage une fois pour toute à cette offensive coordonnée du gouvernement et du patronat dont la violence n'a pas de précédents : rappelons au passage que la Loi El Khomri fait suite à la loi dite de « *sécurisation de l'emploi, au pacte de responsabilité* », à la réforme des retraites, aux lois Macron et Rebsamen, à l'instauration d'un état d'urgence anti-démocratique et à la déchéance de nationalité. Trop c'est trop ! Nous joignons notre voix à toutes celles et ceux qui aujourd'hui cherchent à exprimer massivement leur colère. Nous appelons donc l'ensemble des salarié-e-s à faire grève et à participer à toutes les actions prévues pour contrer les mesures réactionnaires que l'on tente de nous imposer sous les mots d'ordre de retrait du projet de Loi et sur la base de nos revendications (*32 heures hebdomadaires, augmentation du SMIC à 2.000 euros et des salaires, abolition des forfaits-jours, sécurité sociale professionnelle*). La première étape sera le 9 mars et nous y participerons massivement avec l'ensemble de la CGT.

Nous appelons également à signer la pétition sur http://loitravail.lol. Contre la destruction de nos droits, nous ne signerons pas notre arrêt de mort ! Il est temps de prendre nos responsabilités et d'engager la lutte !

Ensemble le 9 mars, défendons nos droits et notre dignité !

✂.....

Pour nous aider dans la négociation, Adhérez et faites adhérer à la CGT !

Nom :..... Prénom :.....
Entreprise :..... Fédération :.....
Téléphone : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/ Courriel :.....@.....

A retourner à la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes à l'adresse ci-dessous.

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

Case 421 – 263, rue de Paris – 93514 MONTREUIL Cedex – Tél : 01 55 82 89 41 – Fax : 01 55 82 89 42
E-Mail : fsetud@cgt.fr – Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr